

Babill AAPARS

UN MONDE DE CRÉATIVITÉ !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES
AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD

C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

Exposé technique *offert en virtuel sur Zoom*
dimanche 12 juin 2022, 10 h à 12 h
 (accueil à compter de 9 h 30)

Suzanne D'Amours

Artiste peintre



Depuis toujours, l'art m'interpelle. Après des études en Design graphique à l'Université du Québec à Montréal, s'ensuit plusieurs d'années en publicité où la conception graphique et artistique est de mise. Travail quotidien où j'aiguiser mes sens et parfois mes intuitions artistiques. La famille et la vie mettent fin à cet épisode. Je me tourne donc vers la peinture trop longtemps délaissée. À cette époque, je travaille de façon très réaliste, académique et réalise, enfin, que l'abstrait me permet de m'exprimer plus librement.

Dans mon petit atelier, je travaille sur deux fronts. Il y a le côté exploration que je pratique sur du papier. Et deuxièmement, les panneaux, qui eux, sont généralement assez grands et où le travail est de beaucoup ralenti par le format. Je peux passer plusieurs heures consécutives, et ce sur une longue période de temps. Le travail se fait en alternance sur plusieurs panneaux à la fois.

Lorsque je peins, je recherche un équilibre visuel fort. Je laisse l'œil voyager dans mes toiles, je joue, j'explore, améliore, renforce, ajoute, retire. C'est un jeu de forces, de masses, de couleurs qui se superposent, s'entremêlent se chevauchent pour créer un tout harmonieux. La transparence est requise laissant filtrer de multiples détails. On ne cesse de regarder, de chercher, notre attention est sollicitée. Je dirais que je suis un peintre intuitif et que j'éprouve beaucoup de plaisir à faire ce que je fais.

Déroulement de l'exposé :

Parcours artistique : Formation, publicité, retour à la peinture figurative, exploration/déconstruction, abstrait et expositions. Recherches constantes sur papier.

Techniques utilisées : Quoique ma démarche soit un processus assez long et complexe, je vais faire la démonstration avec quelques tableaux et/ou photos à différentes étapes du processus créatif. Les marques du début, les médiums utilisés, les couleurs, le support, le sablage, etc.



Inscription en ligne sur le site de l'AAPARS : <https://aapars.com/nos-activites/exposes-techniques/>



À l'aube de cette saison estivale très active pour plusieurs d'entre vous, entre symposiums et événements culturels, l'AAPARS prend une pause vacances bien méritée. Nous vous reviendrons en septembre avec une nouvelle programmation très intéressante et n'oubliez pas de vous inscrire pour les prochaines expositions.

De mon côté, mon mandat comme présidente se termine et je suis très heureuse de vous avoir accompagné ces deux dernières années. La pandémie nous a mis au défi de se réinventer et je suis tellement fière des réalisations de cette magnifique équipe de bénévoles impliqués au CA de l'association. Je nous laisse donc entre bonnes mains, avec cette belle équipe dirigée par madame Anne Drouin qui prend la relève à la présidence et je participerai avec plaisir aux activités de notre association.

Au plaisir de vous y rencontrer et bon été à tous !

Hélène Raymond
Présidente

▶ **Message important** ◀

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **SEPTEMBRE 2022**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **25 AOÛT** à l'adresse suivante : **publications@aapars.com**

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Hélène Raymond, <i>présidente</i> presidence@aapars.com	514 816-0924
Jacques Landry, <i>vice-président aux partenaires</i> vicepresidence@aapars.com	450 461-3796
Jacqueline Jacques, <i>vice-président aux expositions</i> artjacquelinesjacques@gmail.com	450 672-0718
Michel Côté, <i>trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants</i> tresorier@aapars.com	450 676-6581
Renée Ruel, <i>secrétaire</i> secetaire@aapars.com	450 349-0477

Huguette Bourgeois, <i>directrice aux expositions</i> expositions@aapars.com	514 863-3600
Lucie Michel, <i>directrice au développement culturel</i> conferences@aapars.com	514 889-8191
Evelyne Benoit, <i>directrice au recrutement</i> info@aapars.com	514 827-5076
Francine Leroux, <i>directrice à la formation</i> ateliers@aapars.com	450 922-8649
Guylaine Ruel, <i>directrice au publications</i> publications@aapars.com	450 349-1568
Sylvain Demers, <i>directeur aux communications</i> communications@aapars.com	450 787-3705

Renée Bellavance, *coordonnatrice des expos Re/Max*
exposolo@aapars.com

Ghislaine Pilotte, *responsable galerie virtuelle*
gv@aapars.com



APPEL DE DOSSIER DATE LIMITE 15 JUIN

Samedi le 29 octobre et dimanche 30 octobre 2022
de 10h à 17h

Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la tenue de l'**Expo Concours Automnale 2022** qui revient en force après deux années de pause. Pour participer à cette exposition, nous vous invitons dès maintenant à nous soumettre votre dossier d'artiste. L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. La sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 72 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées à angle de 90°.** Chaque surface a une superficie de 48 pouces de large par 72 pouces de haut.

Un total de **2 000 \$** sera remis en bourses et chèques-cadeaux aux gagnants, dont **1 750 \$** pour les premiers prix dans les catégories « **Art figuratif** » et « **Art non figuratif** », ainsi qu'un 5^e prix « **Toutes Catégories** » et **250 \$** aux cinq artistes qui obtiendront une mention honorifique toutes catégories et qui recevront chacun un chèque-cadeau d'une valeur de **50\$**.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie **ART FIGURATIF**, du premier prix dans la catégorie **ART NON FIGURATIF** et du 5^e prix **TOUTES CATÉGORIES** de l'année **2019** sont exceptionnellement admissibles au concours 2022 puisqu'il y a un délai de 3 ans entre les deux expositions.

L'appel de dossier est en **format électronique seulement**.

Pour vous inscrire, vous devez nous faire parvenir **votre dossier d'artiste complet en format PDF (1 seul fichier)** à l'adresse courriel suivante : **expositions@aapars.com**

Le nom du fichier doit obligatoirement répondre au format suivant :

Nom prénom (nom d'artiste, s'il y a lieu)–Dossier artistique

ex : *Chanel Gabrielle (Coco)–Dossier artistique.pdf* ou *Chanel Gabrielle–Dossier artistique.pdf*

Conditions de participation :

1. Être membre en règle de l'AAPARS au moment de la sélection et de l'exposition (carte de membre de 45 \$ pour l'année). Si déjà échue ou si échue avant juin, veuillez SVP, vous assurer de payer votre cotisation via le site de l'**AAPARS**
2. Avant de vous inscrire, veuillez lire attentivement les **normes d'exposition de l'AAPARS**. Tout artiste désireux de participer à une exposition organisée par l'AAPARS doit lire attentivement ce document car il est très important de respecter toutes les normes qui y sont énoncées. En ce sens, l'artiste participant devra signer un protocole d'entente l'engageant à cet effet.
3. Soumettre votre candidature avant le **15 juin 2022** en envoyant votre dossier d'artiste comprenant les informations suivantes :
 - Votre **curriculum vitae** (sur une seule page) ;
 - Votre **démarche artistique** sur une page séparée ;
 - **Quatre ou cinq photos** maximum de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Veuillez mettre une seule œuvre par page et indiquer sous chaque œuvre son titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre (voir l'exemple dans le dossier d'artiste sur le site web de l'AAPARS).
4. Le coût de l'inscription (taxes incluses) est de 135 \$. Si vous êtes acceptés, les instructions pour le paiement seront dans le courriel de confirmation que vous recevrez et vous devrez nous faire suivre une photo de vous et d'une de vos œuvres en JPG à l'adresse courriel suivante : **expositions@aapars.com**

Veuillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. **Les dossiers papiers seront refusés automatiquement.** La sélection des artistes sera effectuée à la fin juin et tous les candidats seront avisés par courriel de leur acceptation ou leur refus au cours du mois de juillet.

Les règlements complets sont disponibles sur notre site internet, page de l'exposition-concours.

Consultez les documents : NORMES D'EXPOSITION AAPARS, ACCROCHAGE ACCROCHEUR et DOSSIER D'ARTISTE (en cliquant sur le titre du document) afin de connaître les normes de l'AAPARS et ce, avant de vous inscrire.

Pour plus d'informations **expositions@aapars.com**





INVITATION AUX ARTISTES MEMBRES

Circuit des Arts de Saint-Bruno « + GRAND que Nature » Parc du Lac du Village et visite d'ateliers – Édition spéciale 2022 Les 17 et 18 septembre 2022

Cette année, la formule retenue est un Circuit hybride, soit un volet extérieur sous chapiteau au Lac du Village et un volet intérieur en atelier.

HORAIRE DE L'EXPOSITION EXTÉRIEURE :

Parc du Lac du Village, intersection rue De Montarville et Lakeview.

Vendredi 16 septembre

- De 14 h à 20 h : installation des chapiteaux
- De 8 h à 14 h : Installation des clôtures, toilettes, poubelles etc. par les artistes bénévoles

Samedi 17 septembre

- 7 h 30 : arrivée des exposants, installation
- 7 h 30 à 10 h : suite et fin d'installation des chapiteaux
- De 10 h à 17 h : accueil des visiteurs

Dimanche 18 septembre

- 8 h 30 : arrivée des artistes
- De 10 h à 17 h : accueil des visiteurs
- De 17 h à 18 h : démontage des chapiteaux

HORAIRE DE L'EXPOSITION INTÉRIEURE DANS LES ATELIERS :

- Installation dans la semaine ou le samedi matin après entente avec l'artiste hôte pour l'espace disponible, le nombre de toiles et le moment de l'installation.
- Visiteurs : 10 h à 17 h. Les artistes doivent être présents.
- Vérifier si l'hôte permet de peindre sur place.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'artiste souhaitant être exposant doit :

1. Être membre en règle de l'AAPARS au moment du Circuit des Arts de St-Bruno (carte de membre : 45 \$ pour l'année). Si déjà échue ou si échue avant le 1^{er} septembre, il faudra payer la cotisation (voir la section [Devenir membre](#) du site Web de l'AAPARS).
2. compléter le [formulaire d'inscription](#) en ligne accessible à partir du site Web de l'AAPARS.

L'acceptation ou non des candidatures sera confirmée aux artistes par courriel à la fin juin.

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES DE L'EXPOSANT

Après réception d'un courriel d'acceptation de mon inscription par l'AAPARS, je m'engage à :

- donner 3 heures de mon temps ou recruter une personne (conjoint, membre de la famille, amis) pour le faire.
- payer dans un délai maximum de 5 jours les frais d'inscription (soit 100\$ + taxes 114,98 \$ ou 150\$ + taxes 172,46 \$) et ma nouvelle carte de membre ou son renouvellement, 45 \$.
- transmettre à l'AAPARS 3 photos de mes œuvres et une photo de moi-même pour diffusion Web avec le paiement.
- publiciser le Circuit des Arts de Saint-Bruno grâce à mon réseau de contacts Facebook, Instagram ...
- respecter le Protocole de l'exposant de cette exposition (voir les pages qui suivent).

Comité organisateur du Circuit des Arts de Saint-Bruno-De-Montarville.

circuitdesarts@aapars.com

PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'EXPOSANT

Circuit des Arts de Saint-Bruno « + GRAND que Nature »

Parc du Lac du Village et visite d'ateliers – Édition spéciale 2022 – 17 et 18 septembre 2022

INFORMATIONS DE NATURE LOGISTIQUE POUR TOUS LES ARTISTES PARTICIPANTS

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition. Il s'engage à donner en moyenne 3 heures de bénévolat avant, pendant ou à la fin comme dans toutes les expositions de l'AAPARS, selon les besoins déterminés par le comité.
2. L'acceptation ou non des candidatures sera confirmée aux artistes par courriel fin juin, après évaluation de la capacité d'accueil du site d'exposition (40 chapiteaux) et des disponibilités dans les ateliers.
3. Les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre.

Règles spécifiques aux techniques mixtes

- Tout matériel de collage qui est appliqué directement sur une œuvre comme l'utilisation d'imprimés, de photos ou d'autres objets non peints par l'artiste ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale et ne doit pas représenter le sujet principal de l'œuvre.
- Est exclus de la règle précédente, les matières utilisées pour texturer les fonds (c.-à-d. papier de soie, papier japonais, sable, etc.) ainsi que l'utilisation d'œuvres originales de l'artiste. On entend par œuvres originales l'utilisation, par exemple, des estampes, des dessins, des mono-impressions créés par l'artiste et insérés sur une toile.

4. **L'artiste s'engage à respecter la Loi sur le droit d'auteur.** L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui (sans supervision d'un professeur et/ou retouchées par une autre personne que l'artiste) et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. (Voir la définition d'une copie dans l'encadré à la fin du document).
5. Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être consenti à l'artiste après le paiement de ces frais.
6. Chaque artiste s'engage à faire la promotion du Circuit des Arts de Saint-Bruno grâce à son réseau de contacts. (Courriels, Facebook, Instagram, Twitter, etc.)
7. Il est "préférable" que les œuvres soient encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints. Les œuvres originales doivent représenter 80% de son espace d'exposition.
8. Les produits dérivés, signets, cartes de souhait de l'artiste et autres formes de reproduction de ses propres œuvres sont permis, cependant ils devront représenter un maximum de 20% de son espace d'exposition.
9. Chaque exposant est responsable de limiter son nombre de toiles pour éviter la surcharge (il est interdit d'empiler les œuvres au sol)
10. Un document PDF créé par l'AAPARS sera envoyé aux participants par courriel pour que chacun crée à l'avance ses propres cartels d'identification.
11. À la fin de de l'exposition, l'artiste doit remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
12. L'artiste dégage l'AAPARS, la Ville de Saint-Bruno ainsi que l'artiste l'accueillant dans son domicile, de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres (incluant ses installations) et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

INFORMATIONS SPÉCIALES POUR LES ARTISTES EN CHAPITEAU AU LAC DU VILLAGE

1. Le comité du Circuit des Arts de Saint-Bruno donnera la possibilité, pour les artistes d'une même famille, d'être positionnés un à côté de l'autre (demande à soumettre dans le formulaire d'inscription) à l'extérieur.
2. L'artiste s'engage à fournir son chapiteau blanc 10 X 10 pi. et toutes les installations requises pour l'accrochage de ses toiles, tandis que l'artiste sans chapiteau fera la location d'un espace 10 X 10 pi. sous un chapiteau collectif de 4 exposants (chaque exposant aura usage de 2 structures métalliques de 6 pi. de haut X 8 pi. de large pour accrocher ses œuvres)
3. L'artiste doit apporter ses équipements : table, chaise, accessoires, emballage, crochets, etc... afin d'être parfaitement autonome. Il peut apporter son matériel pour peindre sur place, si désiré.
4. Aucune distribution de nourriture ne sera faite sur place, l'artiste doit prévoir ses propres breuvages, diners et collations.
5. Une cocarde au nom de l'artiste et une affiche d'identification du chapiteau seront remises sur place au moment où chacun recevra la confirmation de son numéro d'emplacement.
6. Il est obligatoire, à la fin de la journée du samedi, de retirer ses œuvres et ses produits dérivés, tout en laissant le chapiteau monté.
7. Chaque exposant est responsable de limiter son nombre de toiles pour éviter la surcharge (il est interdit d'empiler les œuvres au sol). L'artiste est limité à l'utilisation de son espace à l'intérieur du chapiteau 10 x 10 pi.
8. Un gardien assurera la sécurité des lieux durant les deux nuits. Cette surveillance a pour but de limiter les dommages potentiels.
9. Des toilettes et lavabos portatifs seront disponibles sur le site d'exposition.
10. Aucune entrée électrique n'est disponible sur les lieux.
11. L'artiste s'engage à être présent et à assurer la surveillance de ses œuvres

DROITS D'AUTEUR - COPIE, REPRODUCTION OU ÉTUDE?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi, toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal, sur l'Internet ou ailleurs est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux (esquisses, essais de couleurs, dessins ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE

L'artiste a lu ce protocole d'entente et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

Le présent protocole et les règles sont en vigueur au lancement de l'appel de dossiers d'artistes. Advenant des consignes différentes ou une annulation des rassemblements publics par la Santé publique, le Circuit des Arts de Saint- Bruno « + GRAND que Nature » serait annulé et les artistes inscrits remboursés.

Demande de bénévoles : Le besoin de bénévoles est grand pour s'assurer que les normes des expositions de l'AAPARS soient respectées ainsi que ceux de Santé publique s'il y a lieu. Si des proches peuvent donner leur nom pour aider, cela serait très apprécié.

En soumettant son formulaire d'inscription en ligne, l'artiste atteste avoir lu et accepté les conditions énoncées dans le présent Protocole d'entente de l'exposant au Circuit des Arts de Saint-Bruno. Le respect de ce protocole est un élément essentiel à la tenue et au succès de cette Édition spéciale du 15e anniversaire du Circuit des Arts 2022.

Comité organisateur du Circuit des Arts de Saint-Bruno-De-Montarville.

circuitdesarts@aapars.com

APPELS DE DOSSIERS POUR 2022-2023

Expositions en solo ou duo dans l'Espace Galerie chez RE/MAX ACTIF de St-Bruno

RE/Max /Actif de St-Bruno offre gracieusement, de nouveau cette année, la possibilité aux artistes peintres de l'AAPARS d'exposer en **SOLO** ou **DUO** à compter de la mi-août 2022. **Invitation exclusive aux membres de l'Association des Artistes Peintres Affiliés de la Rive-Sud** à exposer leurs œuvres dans l'espace galerie des bureaux de RE/Max Actif, 1592, rue Montarville, Saint-Bruno.

Afin de bénéficier de cette opportunité vous êtes invités à nous faire parvenir, le plus rapidement possible, votre dossier d'artiste complet à l'adresse suivante :

**AAPARS Case postale 261,
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9,**

à l'attention de *Renée Bellavance*, ainsi qu'une enveloppe affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous retourner votre dossier, sinon il sera détruit. Pour les candidats acceptés ou sur une liste d'attente, les dossiers seront conservés toute l'année 2022.

Votre dossier d'artiste imprimé doit inclure, au minimum, les informations suivantes

**Référence au site Internet : <https://aapars.com/devenir-membre/informations-utiles/>
Sous la rubrique - comment réaliser un dossier d'artiste**

- votre Curriculum vitae avec photo de l'artiste
- votre démarche artistique
- cinq photos récentes et représentatives de vos œuvres, chacune d'elle bien identifiées (titre, médium et dimension)
- la fiche d'inscription disponible ci-dessous.

Il est à noter que la sélection finale se fera par **RE/MAX ST-BRUNO**. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec **Renée Bellavance 450 461-2284** ou à **exposolo@aapars.com**

Pour tous les candidats sélectionnés, il y aura une rencontre d'information virtuelle (date à confirmer). À cette occasion, un guide informatif sur la démarche à suivre vous sera remis et expliqué.

La durée de chaque exposition est d'environ 8 semaines (soit environ 2 mois et parfois une semaine de plus). Nombre d'œuvres requises: +/-25 (pour exposition solo et environ 12 pour duo) Les cartons d'invitation sont aux frais de l'artiste et doivent inclure le logo de RE/MAX Actif, le logo d'Opération Enfant Soleil et celui de l'AAPARS. L'artiste remettra un minimum de 100 cartons à RE/MAX qui serviront lors d'envois postaux à inviter leurs clients. Le carton doit être approuvé par RE/MAX.

Le vernissage est « obligatoire (si les circonstances le permettent) » pour lancer l'exposition (solo ou duo) et se fera généralement le premier samedi de 13 h à 16 h. Le coût du vin pour le vernissage sera assumé par RE/MAX.

Il est à noter que : **25 % du montant des ventes seront remis pour Opération Enfant Soleil**

Les participants en solo de l'édition RE/MAX 2021-2022 ne sont pas admissibles pour l'édition 2022-2023.

Heures d'ouverture pour les visites selon les heures d'ouverture du bureau

Lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Samedi de 9 h à 17 h et dimanche de 10 h à 16 h

(les heures peuvent varier avec les restrictions présentes). L'artiste devra être présent lors du vernissage. Une œuvre ainsi qu'une affiche seront visibles de l'extérieur pour annoncer l'exposition.

Coordonnées de l'Espace Galerie REMAX/ACTIF

1592 rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville
QC J3V 3T7
450-653-6000

Fiche d'inscription : Exposition RE/MAX ACTIF Saint-Bruno 2022-2023

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel pour recevoir l'information : _____

Téléphone : Résidence : _____ Autre : _____

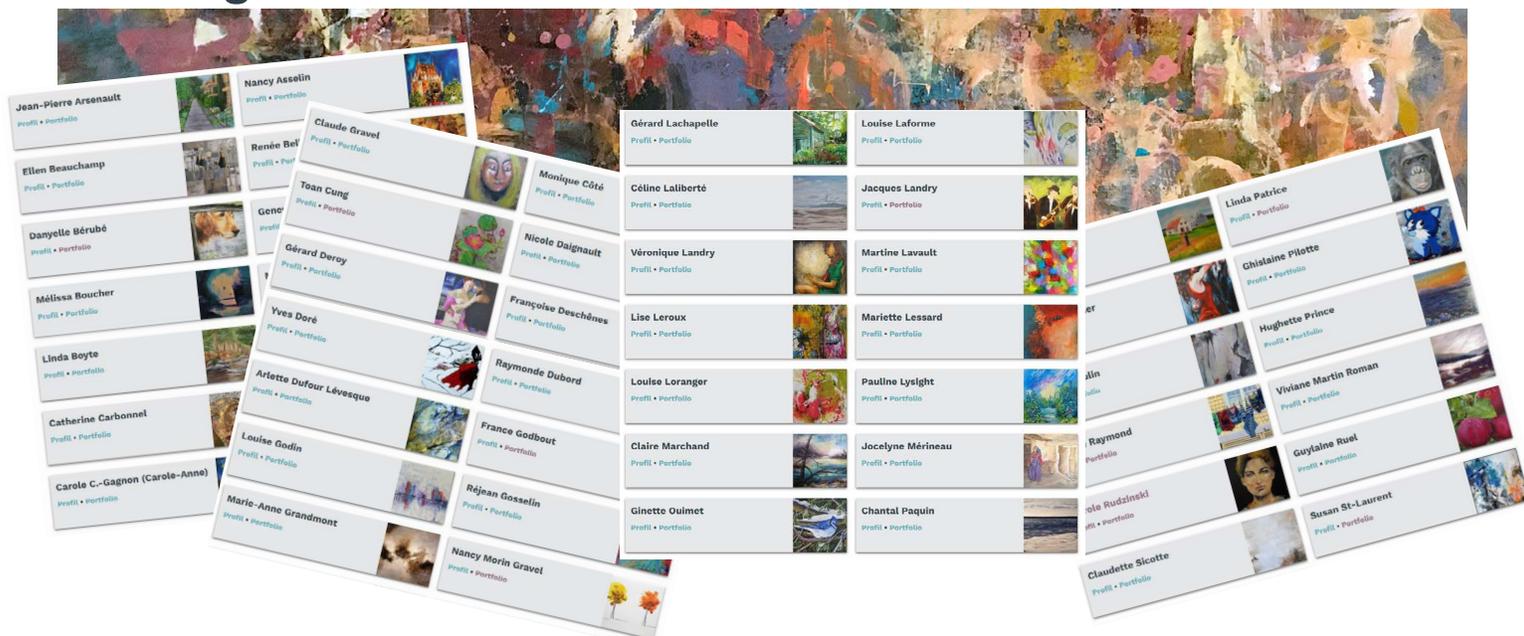
Date de renouvellement de la carte de membre : _____ Solo Duo

*Préférence pour le mois : _____ non-disponibilité _____ *

Veuillez prendre note que nous ne pouvons assurer de vous offrir la préférence demandée cependant, nous ferons notre possible afin d'y donner suite.

Poster à AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno (Québec), J3V 4P9, à l'attention de Renée Bellavance

Les galeries virtuelles, une vitrine sur vos oeuvres



Vous désirez avoir une visibilité sur internet ? Vous pouvez dès maintenant faire votre demande. Si vous êtes déjà membre de l'AAPARS, veuillez communiquer avec la [responsable de la galerie virtuelle](#), Ghyslaine Pilotte. Si vous n'êtes pas encore membre de l'AAPARS, veuillez communiquer avec la [directrice au recrutement](#), Evelyne Benoit.



facebook.com/AssociationArtistesPeintresAffiliesRiveSud

Un outil de communication pour tous!

Comme vous le savez sans doute, l'AAPARS possède une page Facebook pour permettre à ses membres de suivre les activités de l'association en plus d'être informés des diverses opportunités d'expositions et de formations.

En tant que membre en règle, vous pouvez aussi utiliser cette plate-forme pour annoncer vos activités artistiques personnelles ou simplement pour nous donner de vos nouvelles. Cela pourrait intéresser

bien des gens. Plus vous l'utiliserez, plus elle sera dynamique.

Alors, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site afin de rester informé et surtout de ne rien manquer.

Au plaisir de vous lire !

Appel de dossiers

Depuis le début de l'année nous gardons le cap des exposés techniques ainsi que les formations sur Zoom. Cette formule a été fort appréciée au cours de l'année dernière lorsque nos déplacements et nos contacts étaient limités. Nous préférons poursuivre de cette façon pour le début de l'année 2022. Nous visons un retour d'activités en salle bientôt tout en continuant des activités par vidéo conférence.

Vous êtes intéressés à donner des formations et/ou des exposés techniques, l'AAPARS vous offre l'opportunité de le faire. Pour soumettre votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre CV ainsi qu'une lettre détaillant le type de formation ou conférence que vous proposez à l'adresse presidence@aapars.com

Une rémunération intéressante est offerte à tous nos formateurs et conférenciers.



Quelques artistes ayant déjà fait leur apparition sur notre plateforme Zoom

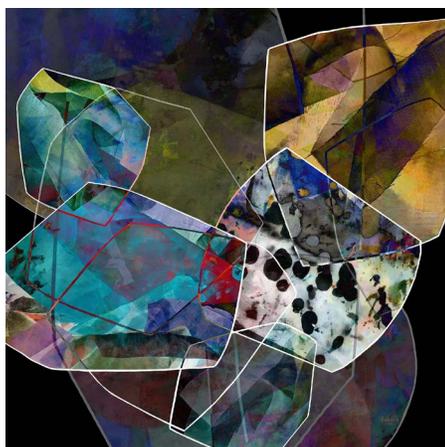
Dacryl

Créé pour les créatifs d'ici.



Pour plus d'informations :
En magasin ou deserres.ca
Par courriel à association@deserres.ca
Par téléphone au **1-800-363-0318**

Membre Association :
obtenez 10% de rabais
sur les prix affichés



INVITATION EXPOSITION À LA GALERIE DE MISS REY

Je vous invite à visiter La Galerie de Miss Rey de Chambly, à l'occasion de ma prochaine exposition de peintures et d'œuvres lumineuses, du 1^{er} juin au 3 juillet. Un vernissage aura lieu le samedi 4 juin, de 14h à 16h (d'autres dates de présence sont annoncées sur mon site Web). La galerie est en tout temps l'hôte d'une dizaine d'artistes.

Bienvenue à tous. Au plaisir,

Susan St-Laurent
www.susanstlaurent.com
lagaleriedemissrey.com



Symposium Art & Passion Sainte-Julie

artetpassionsaintejulie.com

Quelques-uns de nos membres y participeront !

Anne Drouin, Claudette Plante, Denise Gazaille,
Luce Lamoureux, Lucie Rochon, Manon Marchand,
Renée Bellavance, Serge Nadeau,
Susan St-Laurent, Sylvain Demers, Sylvie Fournier
et Yves Groulx.

Vendredi 5 août: 12h à 19h
Samedi 6 août: 10h à 17h
Dimanche 7 août: 10h à 16h

Sous les chapiteaux
à l'école secondaire du Grand-Coteau



EXPOSITION
DU
17 AVRIL
AU
19 JUIN 2022

VERNISSAGE
1 MAI
13h à 16h



ART... ÉVASION... MOUVEMENT



SYLVIE FOURNIER
ARTISTE EN ARTS VISUELS

EXPOSE à l'espace **HORTENSE**
AU P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE
162, rue Miquelon, St-Camille, Qc, J0A 1G0 Tél: (819) 340-1993

info@ptitbonheur.org www.ptitbonheur.org

Exposition
Chemins de vie

2^e arrêt :
Galerie
art[O]



37, rue Saint-Jacques,
Saint-Jean-sur-Richelieu, (Qc) J3B 2J6 450 346-9036

2 au 26 juin
Vernissage et lancement du recueil : 2 juin
Présente du jeudi au dimanche de 13h à 16h

Rendu possible grâce à :



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
Ministère des Affaires municipales et du Logement Québec

Merci de votre collaboration

ÉLITE (PLATINE)



TRANS-HERB E



Québec 
NATHALIE ROY
 Députée de Montarville
 Ministre de la Culture et
 des Communications



**Patrimoine
canadien**



RE/MAX *Actif*
 Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
 1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708



**MAISON GILLES-CARLE
BOUCHERVILLE**



MAJEUR (OR)

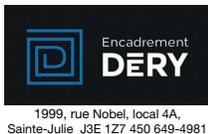


Québec 
SIMON JOLIN-BARRETTE
 Député de Borduas
 Ministre de la Justice
 Ministre responsable de la Langue française
 Ministre responsable de la Laïcité
 et de la Réforme parlementaire
 Ministre responsable de la région
 de la Montérégie
 Leader parlementaire du gouvernement

Stéphane Bergeron
 Député de Montarville



COLLABORATEURS (ARGENT)



1999, rue Nobel, local 4A,
 Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



Carl Beauregard
 tél.: 514 803-6578



club voyages
 Agathe Leclerc - Orford - Conseil
 isabelle.leroux@clubvoyages.com
 www.orford.clubvoyages.com
 514.432.9376



1305, Boul. Marie-Victorin, suite 100
 Saint-Bruno J3V 6B7



Alexandra Mendès
 Députée fédérale
 Brossard - Saint-Lambert
 6955 boulevard Taschereau
 Bureau / office : 225
 Tél / Tel: 450-466-6872
 Alexandra.Mendes@parl.gc.ca

Xavier Barsalou-Duval
 Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

 1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
 Varennes (Québec) J3X 1P7
 Téléphone : 450 652-4442
 Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca



SOUTIEN (BRONZE)



2456, rue Beaubien est
 Montréal
 514 527-3986



514.321.4121
 cafebrossard.com

Alain Therrien
 Député de La Prairie
 à la chambre des communes



66, route 132 (bureau 200)
 Delson, Québec J5B 0A1
 Téléphone : 450 632-3383
 alain.therrien@parl.gc.ca